

## **Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 2 juin 2015**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.  
**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

### **Modification des statuts de la FDEL.**

Michel Marot expose les raisons pour lesquelles la FDEL a été appelée à modifier ses statuts de façon à y intégrer une nouvelle compétence optionnelle supplémentaire. Il s'agit de la création et l'entretien d'infrastructures de charges à l'usage de véhicules électriques. Même si cette compétence ne concerne pas la commune pour l'instant, la municipalité doit délibérer sur cette modification statutaire en tant qu'adhérente à la FDEL. Adoptée à l'unanimité.

### **Entretien de la voirie communautaire.**

Suite aux résultats des appels d'offres lancés par la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne en matière de voirie, c'est l'entreprise ETPL & V qui a été retenue.

Pour le fauchage débroussaillage c'est l'entreprise ETA Gonzalez qui a été retenue pour la zone 1 : Aujols, Cremps, Flaujac-Poujols et Laburgade.

Pour le point à temps et grave émulsion, c'est l'entreprise EIFFAGE TP MAXOU qui a été retenue.

Pour l'enrobé à froid, la commune de Cremps valide la Carrière du Sud-Ouest à Esclauzels.

La Communauté de communes a octroyé à la commune une enveloppe de 42 485 € TTC. A déduire de cette enveloppe l'emprunt, les dépenses de fauchage, point à temps et enrobé à froid. Concernant la réfection des routes communautaires, le Conseil Municipal a décidé de valider les travaux suivants : Poux Blanc (côté Lac de la Pouzeraques), Mas de Batié (160 ml + patte d'oie), Mas de Not via le Bourg sur (1 250 ml) et le GR 65 voie mitoyenne avec la commune de Lalbenque (160 ml pris en charge à 50% par les 2 communes).

### **Entretien de la voirie communale.**

Le Conseil Municipal a décidé de valider les travaux suivants : Réfection des routes : au Mas de Sembelou (2 380,32 € TTC), Pech de Brau (1 951,20 € TTC) et Pech Petit Nord - 2<sup>ème</sup> tranche (2 772,00 € TTC). Alain Badoc assurera la maîtrise d'œuvre, coût des honoraires : 3,30 % (devis et suivi des travaux). Le coût des travaux tout compris s'élèvera à 7 337,94 € TTC.

### **Travaux salle des fêtes. Avenant Lot N°1 : Terrassement et Espaces verts.**

Entreprise CMCTP. L'entreprise n'ayant pas connaissance des réseaux souterrains elle a dû réaliser des tranchées par tâtonnements. Cela a représenté un surcoût de 129,80 € HT. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cet avenant au marché.

### **Evacuation des eaux pluviales - Avenant Lot N°1 : Terrassement et Espaces verts.** Entreprise CMCTP.

Suite à une évacuation non prévu une tranchée doit être réalisée, en amont des conteneurs à poubelles, afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales. Coût supplémentaire : 432,25 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux par le biais d'un avenant au marché.

### **Travaux salle des fêtes. Enrochement.**

Suite à l'enrochement réalisé, le conseil municipal décide de prolonger cet enrochement afin de retenir la descente de la terre. Coût supplémentaire : 531,00 € HT Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux par le biais d'un avenant au marché.

### **Salle inter générationnelle - Installation d'une antenne télé.**

Le Conseil municipal décide de procéder à ces travaux tant que les finitions de la salle ne sont pas terminées. Coût : 299,92€ HT. (budget 2015)

### **Aménagement Espace poubelles du bourg.**

Cet espace attenant à la nouvelle salle inter générationnelle doit être « relooké » afin que l'ensemble demeure harmonieux. Le Conseil Municipal décide de monter un petit mur en parpaings de 2 ou 3 rangées. Il sera crépi en même temps que la salle. Le bardage existant sera alors fixé sur ce muret après avoir été restauré.

### **Assurance Dommages - ouvrages.**

Claude Conquet présente le dossier. Cette assurance permettrait en cas de dysfonctionnement ou de vice caché de pouvoir procéder immédiatement aux réparations. Le Conseil municipal estime le montant très élevé pour les garanties apportées, et décide de ne pas donner suite.

## **Recensement des projets pour la préparation du Contrat unique du Pôle Territorial et Rural (PETR) avec la région.**

Madame le Maire présente le PETR. Cet organisme permettra, à condition d'y avoir adhéré, d'obtenir des subventions auprès de la région lors de la présentation de projets d'investissement. La Communauté de Communes vient d'y adhérer.

## **Présentation du dossier Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).**

Afin d'être en conformité avec la réglementation sur l'accès des handicapés aux espaces publics, la municipalité devra réaliser des travaux à la mairie et à l'église dans un délai de 3 ans. Toutefois le projet devra être transmis à la préfecture pour le 27 septembre 2015.

## **Devis complémentaires cuisine salle des fêtes.**

Suite à l'appel d'offres réalisé pour l'aménagement de la nouvelle cuisine, le Conseil municipal a constaté que certains devis étaient incomplets. Afin de pouvoir mettre en concurrence en toute impartialité, il va être demandé des compléments d'information.

## **Questions diverses.**

Changement de locataire au presbytère. Le départ est prévu le 15 juillet; le nouveau locataire arrivera au 1<sup>er</sup> septembre. Ce délai permettra de réaliser les menus travaux de réfection nécessaires.

Chauffage de la salle des fêtes. Faute d'accord amiable avec l'installateur, il a été décidé de lancer une procédure judiciaire afin de faire valoir la garantie décennale.

Travaux de l'église. Ils sont terminés.

Herbier de Cremps. Une habitante d'Escamps a découvert dans sa maison un herbier (250 planches) répertoriant les graminées poussant sur la commune à l'époque. Ce document en très bon état de conservation a été réalisé vers 1870 par l'instituteur de Cremps et ses élèves. Contact va être pris avec le Parc naturel Régional des Causses du Quercy afin de valoriser au mieux ce précieux « trésor ».

Mille mains à la patte - GR 65. Afin d'entretenir ce chemin la Communauté de communes organise le 3 octobre prochain une journée conviviale avec tous les bénévoles qui souhaitent s'impliquer. Plus d'informations seront données en temps opportun (nature des travaux à réaliser).

Pétition Zones Blanches Haut Débit.

Suite à la pétition signée par de nombreux crempsois et transmise au Conseil Départemental un courrier réponse a été reçu à la mairie. Ci-dessous un extrait du courrier « le schéma directeur d'aménagement numérique du département du Lot, en application de la loi du 17 décembre 2009 relative à la fracture numérique, fixe l'objectif de fournir à tous les Lotois d'ici cinq ans un accès haut débit à 4 Mbits/s minimum. La solution technique envisagée pour l'amélioration de la desserte sur la commune de Cremps, est de dupliquer dans le Bourg l'équipement ADSL actuellement

situé à Concots afin de le rapprocher des habitations et de pouvoir fournir un service compris entre 5 et 20 Mbits/s. Le montant des investissements pour la mise en œuvre du projet global a été chiffré à 60 millions d'euros, dont la moitié à la charge des collectivités lotoises. Pour porter ce projet, un syndicat mixte regroupant le Département, les communautés de Communes et la Fédération départementale des énergies est en cours de création. C'est ce syndicat qui fixera le périmètre d'intervention de chaque technologie, le calendrier de réalisation et qui passera les marchés. Le démarrage des travaux est prévu en 2016 pour les premiers sites, après obtention des garanties de cofinancement de l'Etat, de la Région et de l'Europe. Le Département est mobilisé pour entrer au plus vite dans la phase opérationnelle que vous attendez » signé André Mellinger. Copie du courrier à Cathy Marlas et Jean-Claude Bessou, conseillers départementaux du canton Marches du Sud Quercy. Dès que le Syndicat mixte sera créé, la municipalité se positionnera, pour être prioritaire dans le calendrier de réalisation de ces travaux, tant attendus par les Crempsois.

A 23h30 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.